Réunion restreinte du 27 Octobre 2020
P.V. n° 3

Président : M. GAUVIN.
Présents : Mmes. BERTON - M. DECHERF.
Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 100 euros.
Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

CHAMPIONNAT U16-U18 FEMININES A 11 – PHASE 1 LFNA

Match n° **22995097** – Poule A – A.S. Mazères Uzos Rontignon / A.S. Le Haillan du 03/10/2020
Match non-joué.
La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Litiges du 08/10/2020 qui **donne match perdu par forfait à l'équipe de l'A.S. Le Haillan (0 but, 1 point) pour en attribuer le bénéfice à celle de l'A.S. Mazères Uzos Rontignon (3 buts, 3 points), sans sanctionner financièrement ce club.**

RAPPEL

Vous trouverez, ci-après, les modalités d'accession des **championnats U16-U18 Féminines à 11 et U14-U15 Féminines à 11 – phase 1** (gérés par la LFNA) pour la saison 2020/20201 :

Sur l'ensemble de la Ligue en 2 phases :

1. Une première phase « géographique » du 03/10 au 12/12/2020 en matches aller seulement avec **41 équipes pour les U16-U18 F.** et **35 équipes pour les U14-U15 F**.
2. Une deuxième phase par niveaux (1 et 2) et géographique du 27/02 au 08/05/2021 en matches aller seulement.

Modalités d'accession et autres :

U16-U18 F. à 11 :

1. Les équipes finissant premières et les deux meilleures deuxièmes de l'ensemble des poules de la première phase seront versées en Niveau 1 en deuxième phase (8 équipes : 1 poule de 8 équipes afin de fournir à la F.F.F. en fin de saison le club qui participera au barrage d'accession au CNF U19).
2. Les autres équipes seront versées en Niveau 2 (33 équipes, lesquelles pourront être complétées par de nouvelles engagées en seconde phase avec **possibilité d'engagement par Footclubs**).

U14-U15 F. à 11 :

3. Les équipes finissant premières et deuxièmes et les quatre meilleures troisièmes de l'ensemble des poules de la première phase seront versées en Niveau 1 en deuxième phase (14 équipes : 2 poules de 7 équipes).
4. Les autres équipes seront versées en Niveau 2 (21 équipes, lesquelles pourront être complétées par de nouvelles engagées en seconde phase avec **possibilité d'engagement par Footclubs**).

La C.R. Féminines se réserve le droit d'apporter des remaniements éventuels en fonction d'évènements ponctuels et imprévus.

Tous les matches non-joués à la date de fin de la première phase pourront ne pas être pris en compte pour l'organisation de la deuxième phase.
Les arbitres seront fournis par les clubs **pour la première phase.**
Le District du club recevant désignera l'arbitre central en deuxième phase pour le Niveau 1.

Les nouvelles équipes engagées pour la deuxième phase seront automatiquement intégrées au Niveau 2.

Temps de jeu **officiels** pour les championnats régionaux jeunes féminins en 2020/2021 :

- **U16-U18 F. à 11** : 2 x **45** minutes
- **U14-U15 F. à 11** : 2 x **40** minutes.

Utilisation de la FMI (tablette) pour ces championnats U16-U18 et U14-U15 Féminines à 11. Merci aux clubs d'effectuer les paramètres nécessaires à sa bonne utilisation.

Vous voudrez bien vous référer aux Règlements Généraux du Foot à 11.

Président,
Francis GAUVIN
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 28/10/2020 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.